

**Département de la Savoie**  
**COMMUNE DE CHAMOIX-SUR-GELON**

---

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MAI 2019**

L'An deux mille dix-neuf, le 27 mai à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur René AGUETTAZ, Maire.

Etaient présents : Alexandre DALLA-MUTTA, Annie DHÉNIN, Daniel MICLO, David BOUVET, Stéphane AGUETTAZ, Philippe FANTIN

Etaient absents : Cécile DEBRION, Patricia VILLARD, Nadège VILLIERMET, Raymond BILLIET, Didier BAIDO.

**ORDRE DU JOUR :**

- ✓ **Budget Primitif : vote du taux des taxes (suite demande de rectification de la DGFIP et de la Préfecture)**
- ✓ **Patrimoine : Calvaire – demande de subvention**
- ✓ **Réseau Gaz : redevance d'occupation du domaine public**
- ✓ **Centre de Gestion : avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL**
- ✓ **Divers**

-----

Désignation du secrétaire de séance : Philippe FANTIN

Approbation du compte-rendu de la réunion du 15 avril 2019

**1- Budget Primitif : vote du taux des taxes (suite demande de rectification de la DGFIP et de la Préfecture) :**

Le Maire précise à l'assemblée qu'une erreur a été commise pour la fixation des taux des taxes lors de la précédente réunion du conseil municipal. Conformément aux courriers de la DGFIP et de la Préfecture, la délibération n°2019//07 du 15 avril 2019 est à retirer et une nouvelle délibération doit être prise.

**Décision : le Conseil Municipal, à l'unanimité, retire la délibération n°2019/07 du 15 avril 2019.**

**Décide d'appliquer les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019 suivants :**

<b>Taxe d'habitation :</b>	<b>10.13 % au lieu de 10.20 %</b>
<b>Taxe foncière (bâti) :</b>	<b>20.31 % au lieu de 20.46 %</b>
<b>Taxe foncière (non bâti) :</b>	<b>94.41 % au lieu de 95.10 %</b>

**2- Patrimoine : Calvaire – demande de subvention :**

Le Maire rappelle la délibération du 15 avril dernier concernant la demande de subvention. Il précise également que la commune était en attente de devis complémentaires. Ces devis sont arrivés, il reste à prendre une délibération complémentaire pour accepter les devis et intégrer les nouveaux montants.

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les devis complémentaires et sollicite le Conseil Départemental pour une subvention pour l'œuvre du Calvaire.**

Annie DHÉNIN informe l'assemblée des échanges avec ARC Nucléart sur le mode de consolidation le plus efficace pour le renforcement mécanique des bases.

Il est proposé de faire réaliser une imprégnation par la « méthode Nucléart » mais partielle (les œuvres sont disposées verticalement dans les autoclaves pour ainsi maîtriser la hauteur de trempage dans la résine). De cette manière, il y aura un renforcement mécanique accru et l'utilisation de cette résine dite irréversible (ne se re-solubilise pas dans un solvant après polymérisation) ne sera strictement limité qu'aux parties le nécessitant. Le reste des consolidations ponctuelles sera mené au Paraloid infiltré jusqu'à refus. Cette opération n'induirait aucune modification du coût.

**Décision : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la consolidation proposée par ARC Nucléart.**

**3- Réseau gaz : redevance d'occupation du domaine public :**

**Décision : Conformément :**

- au décret n°2015-334 du 25 mars 2015 qui définit les modalités de calcul de la Redevance pour Occupation Provisoire du Domaine Public par les chantiers de travaux sur des ouvrages de distribution de gaz (RODPP)
- au décret n°2007-606 du 25 avril 2007 qui fixe les modalités de calcul de la Redevance d'Occupation du Domaine Public par les ouvrages de distribution de gaz (RODP)

le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs relatifs à l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz.

**4- Centre de Gestion : avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers retraite CNRACL :**

**Décision : Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant n°2 à la convention pour l'intervention du Centre de Gestion sur les dossiers de retraite CNRACL.**

**DIVERS**

- Tableau du Maître Autel : son retour est prévu le 6 juin. Prévoir la pose d'un échafaudage pour sa réinstallation.
- Concert de l'Harmonie Municipale d'Albertville : dimanche 16 juin dans la cour du Château. Repli dans l'église en cas de mauvais temps. Prévoir l'installation de bancs et chaises ainsi que l'installation du vin d'honneur.
- Parking cimetière : Devis signé et transmis à la société ABEST
- Conteneurs de tri et déchets : une réunion devrait prochainement avoir lieu avec la Communauté de Communes Cœur de Savoie au sujet de l'emplacement de conteneurs semi-enterrés.
- Prévoir un nettoyage des conteneurs OM par une entreprise spécialisée.

Fait à CHAMOUX SUR GELON le 28 mai 2019

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

13 JUIN 2019 